



Rédacteurs : VIVEA - Pôle développement des compétences et innovation

Destinataires : prestataires de formation

Date de création : Mai 2021

Date de révision : Décembre 2021

Nom	Formations spécifiques suite au gel 2021
Début de validité	1 ^{er} juin 2021
Fin de validité	30 juin 2022
Cadre général	
Contexte	<p>VIVEA est le fonds d'assurance formation pour les non-salariés du secteur agricole (chefs d'exploitation ou d'entreprise, conjoints collaborateurs et aide-familiaux). Il compte 529 117 contributeurs. VIVEA finance les actions de formation en direction de ses contributeurs et définit une politique de développement de la formation pour répondre aux besoins en compétences de ces derniers en lien avec les orientations de son Plan Stratégique (consultable sur www.vivea.fr).</p> <p><u>L'origine du cahier des charges :</u></p> <p><i>« L'épisode de gel est probablement la plus grande catastrophe agronomique du siècle »,</i> tels sont les propos du Ministre de l'Agriculture, Julien Denormandie en ce début avril 2021.</p> <p>Le redoux climatique fin mars 2021 a accéléré la reprise de végétation à la sortie de l'hiver tandis que les gelées d'avril ont eu une intensité forte et répétée. Cet épisode de gel a entraîné une forte vulnérabilité des cultures et des dégâts notamment sur les filières du maraîchage, de la viticulture, de l'arboriculture, de l'horticulture et des grandes cultures.</p> <p>Les impacts sont variés selon les filières, les territoires, les espèces cultivées et le mode de production (plein champ ou sous serre pour les secteurs du maraîchage et des pépinières).</p> <p><u>Les conséquences sur les productions :</u></p> <p>↳ Le maraîchage : les cultures de plein champ et sous abri froid ont souffert :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Les cultures de plein champ ont gelé quasi entièrement dans certains bassins de production ✓ Les cultures sous abri froid ont souffert et les rendements et la qualité en sont affectés ✓ De nouveaux semis et/ou nouvelles plantations devront se mettre en place



✓ Le maraîchage sous abri chauffé a résisté, mais en consommant plus d'énergie

↳ **La viticulture : des vignobles gelés entre 30 et 100 %**

- ✓ Selon les terroirs et les cépages, les dégâts sont plus ou moins marqués
- ✓ Malgré l'utilisation des systèmes de réchauffage de l'air, les vignes ont souffert.

Les rendements et la qualité vont être impactés et il est parfois difficile d'évaluer les interventions techniques adéquates à effectuer.

↳ **L'arboriculture : un impact marqué sur les fruits à noyaux, et des différences territoriales pour les fruits à pépin**

- ✓ Les vergers de cerisiers, abricotiers et pêchers ont été fortement touchés
- ✓ Les vergers du sud-ouest ont subi le gel sur quasiment toutes les espèces
- ✓ Les vergers de pommiers sont plus impactés dans les régions sud-est et sud-ouest, centre et nord que dans l'ouest (à date)

Dans le secteur de l'arboriculture fruitière, l'impact est double également : sur les rendements, la qualité. Les interventions techniques sont délicates et déterminantes sur la production 2022.

↳ **Pépinières : des dégâts contrastés**

- ✓ Les pépinières « hors-sol » peuvent avoir connu des gels de plantes lorsque les protections n'ont pas suffi à atténuer le froid
- ✓ Les pépinières de pleine-terre connaissent les mêmes dégâts que les cultures pérennes (vigne, fruitiers).

Dans ce secteur, les conséquences techniques sont importantes mais les ressources en matière de conseil devraient permettre de répondre aux besoins des chefs d'entreprises en revanche une remobilisation de ceux-ci est indispensable pour les accompagner à traverser cette période.

↳ **Grandes cultures : dégâts sur les betteraves, certaines céréales, le colza**

- ✓ Certaines cultures vont subir des baisses importantes de rendement et potentiellement de qualité
- ✓ D'autres vont devoir être retournées pour procéder à des nouveaux semis de printemps
- ✓ Le colza pourrait « se récupérer » mais avec une maturité plus hétérogène et plus tardive

Les conséquences économiques, commerciales et organisationnelles :

Dans l'ensemble des secteurs, la perte de production totale ou partielle et les impacts sur la qualité des produits va entraîner :

- une perte de chiffre d'affaires avec la nécessité de gérer une trésorerie tendue et de (re)négocier avec les banques et fournisseurs. La situation de certaines entreprises est d'autant



	<p>plus complexe qu'elle se cumule avec l'impact de la crise sanitaire ou l'accumulation d'aléas climatiques. Dans ce cas, les situations économiques déjà délicates pourront entraîner des reconversions et nécessitent dans tous les cas d'accompagner les chefs d'entreprise à prendre du recul et à analyser leur situation pour prendre les décisions les plus adaptées ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - la commercialisation va être durablement affectée sans apport de produit ou avec des produits de moindre qualité. L'enjeu est de préserver à moyen terme les marchés et les débouchés de l'entreprise ; - des impacts sur l'organisation du travail avec une réaffectation des tâches pour remettre les cultures en état et adapter les modes de conditionnement des productions vraisemblablement de moins bonne qualité. <p>Plus globalement, il est probable, avec les conséquences du changement climatique, que le gel ne soit plus un épisode exceptionnel mais devienne une donnée structurelle à prendre en compte dans le pilotage de l'entreprise.</p> <p>Face à cette situation inédite, VIVEA, souhaite accompagner les chefs d'entreprise agricole sur 3 volets complémentaires :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Sur les compétences techniques pour répondre aux interventions d'urgence mais également préparer la production 2022. Ce cahier des charges est complémentaire de celui lancé par OCAPIAT pour le public salariés. <u>Des formations mixtes salariés/chefs d'entreprise sont recommandées afin de mobiliser les équipes impliquées ;</u> 2. Sur les capacités à prendre du recul et gérer à court terme la situation post gel du point de vue économique, commercial et organisationnel ; 3. Sur les compétences pour anticiper les risques climatiques, plus spécifiquement les épisodes de gel et s'y préparer.
Publics	<p>Il s'agit des contributeurs et contributrices de VIVEA à jour de leur contribution. Ce sont les actifs non-salariés qui relèvent du régime agricole : chefs d'entreprise (y compris cotisants de solidarité de moins de 62 ans), conjoints collaborateurs et aides familiaux.</p> <p>Les secteurs concernés sont : les exploitations et entreprises agricoles, les entreprises de travaux forestiers et de travaux agricoles, les entreprises du paysage et du secteur du cheval (sauf celles du spectacle et les loueurs d'équidés).</p>
Cadre réglementaire	/
Objectifs généraux du cahier des charges	Le présent cahier des charges vise à définir l'offre de formation attendue par le comité VIVEA. Il précise les conditions de financement par VIVEA



	<p>des actions de formation spécifiques suites aux calamités gel 2021. Il précise également les conditions de mise en œuvre de ces actions de formation en particulier les objectifs, la durée, les modalités pédagogiques, les moyens d'encadrement, les modalités d'évaluation et le cas échéant le public visé.</p>
Actions attendues	
<p>Objectifs des actions</p>	<p>Ces formations doivent présenter un caractère de réponse spécifique, face à une situation inédite, donc permettre de développer des compétences particulières. Il ne peut pas s'agir de « rebadger » des formations existantes.</p> <p>Les formations attendues doivent permettre l'acquisition de compétences sur l'un ou plusieurs des 3 volets suivants :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. <u>Mettre en œuvre des techniques de taille, de surveillance des cultures, de récolte et de conditionnement spécifiques à la situation post-gel</u> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Taille de reconfiguration des arbres fruitiers, interventions d'urgence et pour préparer la production 2022 en tenant compte de la régulation hydrique des arbres et de leur état sanitaire. <input type="checkbox"/> Taille de reformation des vignes, ébourgeonnage, tenant compte des impacts de la taille sur les productions futures et sur le maintien de l'état sanitaire des vignes. <input type="checkbox"/> Techniques d'entretien particulières à la situation post-gel pour le maraîchage. <input type="checkbox"/> Surveillance renforcée de l'état sanitaire des cultures (toutes espèces) pour intervenir en anticipation, avec la prise en compte des dégâts potentiels non visibles à date. <input type="checkbox"/> Récolte, tri, conditionnement adaptés à la qualité des productions (fruits et/ou légumes, céréales...) issus des cultures endommagées. 2. <u>Gérer à court terme la situation post gel du point de vue économique, commercial et organisationnel</u> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Analyser les impacts du gel (économiques, organisationnels, commerciaux...) pour prendre du recul, pouvoir décider et agir. <input type="checkbox"/> Savoir utiliser les mesures mises en œuvre par les pouvoirs publics : Quels sont les aides de l'Etat et les critères pour y prétendre ? Comment utiliser les fonds calamités agricoles ? Quelles sont les possibilités de report des cotisations sociales ? Quelles sont les mesures sociales pour les salariés ? Comment réaliser les différentes démarches administratives ?



	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Gérer sa trésorerie, préparer et négocier avec la banque et ses fournisseurs. <input type="checkbox"/> Sécuriser ses débouchés commerciaux en fidélisant ses metteurs en marchés et clients habituels : les contraintes des metteurs en marché et acheteurs, les possibilités de négociation (intérêt de la fidélisation pour les metteurs en marché et les clients...), la communication avec ses clients, la contractualisation pluriannuelle... <input type="checkbox"/> Savoir organiser le travail et mobiliser ses équipes en période post gel : réorientation du travail en fonction des tâches urgentes et le cas échéant de l'équipe réduite, mobilisation de l'équipe... <p>3. <u>Anticiper les risques climatiques et plus spécifiquement les épisodes de gel</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Evaluer les risques climatiques sur son territoire et sa production. <input type="checkbox"/> Connaitre les principales solutions techniques, assurantielles, fiscales ... <input type="checkbox"/> Savoir anticiper un épisode de gel et s'y préparer : les instruments de lutte et moyens de prévention à moyen et long terme, la collaboration au niveau d'un territoire, la communication avec la population sur la nature des mesures prises... <p><i>Par ailleurs, pour les personnes qui envisagent de se reconverter, le bilan de compétences, l'accompagnement à la validation des acquis de l'expérience (VAE), des formations de reconversion, le congé formation sont mobilisables dans le cadre habituel de financement par VIVEA (contacter votre délégation VIVEA).</i></p>
Durée	Minimum 7 heures
Modalités de formation	<p><u>Modalités pédagogiques :</u> Il s'agira de privilégier l'acquisition des compétences en lien direct avec les situations professionnelles des participants.</p> <p><u>Moyens d'encadrement :</u> Pour le volet 1, les formateurs devront être en capacité d'utiliser les acquis R&D sur les situations post gel des instituts techniques. Pour le volet 2, les formateurs devront avoir une connaissance fine et concrète des différentes mesures prises par les pouvoirs publics et organisations agricoles suite au gel.</p>
Autres critères	<p><u>Prérequis des stagiaires :</u> /</p> <p><u>Modalités d'évaluation :</u> Un bilan général des actions conduites sera effectué en cours de programme et à l'issue de la période de mise en œuvre.</p> <p><u>Autres critères :</u> /</p>



Modalités de prise en charge

Engagement de l'organisme

Autres critères

Les actions de formation sont achetées par VIVEA sur la base des critères de sélection à concurrence de l'enveloppe financière mise à disposition par le comité régional VIVEA et selon l'ordre de transmission (dates de transmission) des demandes de financement.

Critères de sélection

- ▶ La cohérence du contenu et du déroulement de la formation avec les objectifs ;
- ▶ Le respect des moyens d'encadrement définis dans le présent CDC ;
- ▶ Le prix (coût TTC heure/stagiaire).

Conditions de prise en charge par VIVEA

Les actions de formation sont achetées par VIVEA :

- ▶ Sur une base d'un coût unitaire à l'heure stagiaire,
- ▶ En fonction de la priorité et du domaine de compétences dont elles relèvent dans la limite des plafonds d'achat et de prise en charge de VIVEA :
- ▶ **pour le volet 1 : priorité 6 de l'appel d'offre permanent ;**
- ▶ **pour le volet 2 : priorité suivant la thématique dominante de la formation ;**
- ▶ **pour le volet 3 : priorité 1 de l'appel d'offre permanent.**

VIVEA se réserve la possibilité de négocier le prix d'achat et la prise en charge. Les organismes de formation s'engagent à assurer un accès gratuit aux formations pour les contributeurs de VIVEA dans la limite du plafond annuel de prise en charge fixé par VIVEA.

La demande de financement doit être saisie sur l'extranet de VIVEA sur une session d'instruction de l'appel d'offre permanent du comité régional du lieu de réalisation de la formation :

- ▶ **Dans la priorité:**
 - pour le volet 1 : priorité 6 « améliorer sa technicité » - domaine de compétences « techniques en lien avec la production végétale » ;
 - pour le volet 2 : priorité et domaine de compétences suivant la thématique dominante de la formation ;
 - pour le volet 3 : priorité 1 « conforter la position du chef d'entreprise » - domaine de compétences « approche globale de l'entreprise »
- ▶ **En cochant l'appel d'offre spécifique intitulé « (N) CDC Gel 2021 »**

Les bénéficiaires de l'action de formation devront être informés du financement de l'action par VIVEA et par d'éventuels co-financeurs (en fonction des territoires).



Les critères qualitatifs de l'action	
Unité de financement	▶ Heure stagiaire
Type de demande	▶ Demande collective
Nombre de participants minimum par action	▶ 2
Nombre de participants maximum par action	▶ 15
Public visé (caractéristiques spécifiques)	▶ Chefs d'entreprise touchés par le gel. Les formations mixtes salariés / chefs d'entreprises sont à privilégier notamment sur le volet 1.
Transfert des acquis	
Transfert des acquis autorisé	▶ Non
Formation Mixte Digitale	
Formation Mixte Digitale autorisée	▶ Oui
Formation Ouverte à distance	
Formation Ouverte à distance autorisée	▶ Non